



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2017

## **Suppression du Régime Etudiant de Sécurité Sociale, une réforme précipitée et sans ambition politique**

Ce lundi 30 Octobre 2017, le Premier Ministre a annoncé, au cours de la présentation du « Plan Etudiants », la suppression du Régime Etudiant de Sécurité Sociale devant débiter dès la rentrée 2018.

### **Une réforme rapide**

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement rencontre les mutuelles étudiantes qui ont unanimement fait part de leur désaccord quant au sens de la réforme, déjà annoncée au cours de la campagne présidentielle.

Au vu de l'architecture actuelle de la Sécurité Sociale et contrairement aux déclarations du Premier Ministre, cette réforme ne constitue pas en l'état une simplification du système. En réalité, elle ne proposera pas aux jeunes d'intégrer le droit commun au travers du régime général mais simplement de les maintenir dans le régime de leurs parents. Ainsi, le dispositif demeurera complexe, à l'image de l'ensemble du système de santé français.

En conséquence, cette réforme ne peut être interprétée autrement que comme un grave recul en matière d'autonomie. D'une part, les étudiants seront symboliquement maintenus dans une situation semblable à celle « d'ayants – droit » ; d'autre part, le Régime Etudiant, dispositif majeur d'accompagnement et de prise d'autonomie en matière de santé, est supprimé.

### **La Mutuelle des Etudiants, un acteur majeur de la santé des Etudiants.**

En matière de prévention, le gouvernement souhaite « un pilotage spécifique dont les étudiants seront les premiers acteurs ». C'est déjà le cas des mutuelles étudiantes, entièrement administrées par des étudiants. Dans ce domaine, La Mutuelle des Etudiants dispose d'un savoir-faire reconnu et mène sur l'ensemble du territoire des actions de prévention adaptées au mode de vie des étudiants et à leurs besoins de santé spécifiques.

Supprimer les financements dont disposent les mutuelles étudiantes en la matière n'aura d'autre effet que de faire cesser ces programmes de prévention. Renvoyer les jeunes aux seules structures traditionnelles de médecine préventive ne peut s'avérer convaincant dès lors que le gouvernement admet de lui-même qu'elles ne correspondent pas aux besoins de santé des étudiants<sup>1</sup>.

La Mutuelle des Etudiants ne peut se satisfaire d'une réforme inaboutie. Elle appelle le gouvernement à ne pas en rester là et à proposer un véritable plan de prévention pour la santé des étudiants associant les acteurs concernés dont elle fait partie au premier chef.

**Contacts Presse : M. Nordine HATI : 01 56 20 85 45**

---

**La Mutuelle Des Etudiants** vise, depuis sa création, à l'amélioration des conditions de vie des étudiants : protection sociale de qualité, éducation à la santé, prévention, solidarité, accès à l'autonomie... Présente sur l'ensemble du territoire, via 61 agences et 17 permanences universitaires, la Mutuelle Des Etudiants, seul centre de sécurité sociale national, est en charge de l'affiliation au régime obligatoire de plus de 830 000 étudiants et propose à ses 120 000 adhérents une offre complémentaire de haute qualité. La prévention, au service des étudiants, de la communauté éducative et des collectivités locales, est une démarche au cœur des métiers de La Mutuelle Des Etudiants. <http://lmde.fr>

---

<sup>1</sup> Communiqué gouvernemental du 12/10/2017. « 87% des étudiants n'utilisent pas le service de santé de leur université ».